



Province de Québec Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon MRC de D'Au-tray

AVIS PUBLIC

2023-04-11: « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 040 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PATINOIRE, L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE, D'UNE AIRE DE JEUX, D'UNE AIRE DE REPOS ET DE MOBILIER URBAIN SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Marc-André Brûlé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon ;

QUE le Règlement numéro 2023-04-11 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 040 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PATINOIRE, L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER PÉDESTRE, D'UNE AIRE DE JEUX, D'UNE AIRE DE REPOS ET DE MOBILIER URBAIN SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX.

Calendrier d'adoption :

Avis de motion :	11 avril 2023
Adoption du projet de règlement :	11 avril 2023
Adoption finale du règlement :	13_avril 2023
Dépôt au MAMH :	13 avril 2023
Approbation par le MAMH :	19 avril 2023
Avis public d'entrée en vigueur :	08 mai 2023

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Donné à Saint-Cléophas de Brandon ce 8e jour du mois de mai 2023.

Marc-André Brûlé

Directeur général et greffier-trésorier

Je soussigné Marc-André Brûlé, directeur général, greffier & trésorier de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant copies aux endroits désignés ainsi que sur le site web de la municipalité à compter de 10h00 le lundi 8 mai 2023.